

145/96

AI INDEX: AFR 23/01/96

9 ÂOUT 1996

DJIBOUTI: AMNESTY INTERNATIONAL DEMANDE LA LIBERATION IMMEDIATE ET INCONDITIONNELLE DES CINQ DIRIGEANTS POLITIQUES EMPRISONNES

Amnesty International demande la libération immédiate et inconditionnelle de Moumin Bahdon Farah, Ahmed Boulale Barre et Ali Mahamade Houmed, tous trois députés et anciens ministres djiboutiens ainsi que de Ismael Guedi Hared, ancien directeur de cabinet du chef d'Etat et de Abdillahi Guirreh, ancien membre du comité central du Rassemblement populaire pour le progrès (RPP) qui le 7 août ont été condamnés à six mois de prison ferme, à cinq ans de privation de leurs droits civiques et à une forte amende. Ils purgent actuellement leurs peines à la prison de Gabode.

Amnesty International a indiqué que "pour avoir publié un communiqué de presse critiquant le Président de la République, les cinq dirigeants djiboutiens ont été accusés par le procureur de la République d' "offense au chef de l'Etat", ont subi un procès entâché d'irrégularités de procédure, et sont injustement emprisonnés."

Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion.

L'organisation des droits de l'homme a constaté que, contrairement au code pénal, les poursuites n'ont pas eu lieu sur réquisition du procureur général mais sur celles du procureur de la République ; que la levée de l'immunité parlementaire n'a pas été reconnue par le conseil constitutionnel et donc qu'il est illégal de poursuivre un parlementaire sans avoir au préalable obtenu la levée de cette immunité; et qu'enfin le droit d'appel n'a pas été entièrement reconnu aux condamnés.

Amnesty International a conclu que "le verdict de la cour d'appel de Djibouti est en contradiction flagrante avec le normes internationales relatives à la liberté d'expression ainsi qu'avec la Déclaration universelle des droits de l'homme."

FIN\